

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 27/08/2024 - 4898 - 2014 B 00578 - 803 250 273 - ZIVAL
INTEGRATIONS INDUSTRIELLES VALENCIENNOISES



AUDIT & GESTION
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

SAS 2IVAL
9, Rue George Stephenson
Zone Technopole Transalley
59300 FAMARS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

15-17 Avenue d'Amsterdam
59300 VALENCIENNES
Tél : 03.27.28.12.68

COMPTAVAL AUDIT ET GESTION
S.A.R.L au capital de 10 000 €
Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
15-17 Avenue d'Amsterdam
59 300 VALENCIENNES
Tél : 03.27.28.12.68

Valenciennes, le 02 Mai 2024

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise « 2IVAL SAS » pour l'exercice du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

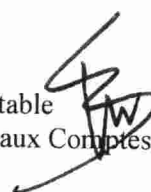
A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joint, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	4 076 889 €
- Chiffre d'affaires	8 002 583 €
- Résultat net comptable	356 298 €

B. CHRZAN

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE Désignation de la société : 2IVAL 9 rue George Stephenson Technopole Transalley 59300 FAMARS SIRET 80325027300049 Mèl : philippe.splingart@2ival.com

RÉGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

B ACTIVITÉ Activités exercées Ingénierie, études techniques Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD) 1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 465 018 Déficit Bénéfice imposable à 15 % 42 500 2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies) 3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD) Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD) Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD) 1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre 4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: COMPTAVAL AUDIT ET GESTION 15-17 Avenue d'Amsterdam 59300 VALENCIENNES Tél: 0327281268 Nom et adresse du conseil: Identité du déclarant: Date: 02052024 Lieu: FAMARS Qualité et nom du signataire: Signature: Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire:

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise : 2IVAL 1 | 2

Adresse de l'entreprise : 9 rue George Stephenson Technopole Transalley 59300 FAMAIS Durée de l'exercice précédent * 1 | 2

Numéro SIRET * 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 4 9 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 3</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX			CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	34 020	32 172	1 848	
	Fonds commercial (1) AH			AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ			AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			AM	
	Terrains AN			AO	
	Constructions AP			AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	203 237	112 040	91 197	
	Autres immobilisations corporelles AT	358 780	161 335	197 445	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV			AW	
	Avances et acomptes AX			AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			CT	
	Autres participations CU			CV	
	Créances rattachées à des participations BB			BC	
	Autres titres immobilisés BD			BE	
	Prêts BF	21 500		21 500	
	Autres immobilisations financières * BH	55 200		55 200	
	TOTAL (II) BJ	672 737	305 547	367 190	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	56 458	BM
En cours de production de biens BN				BO	
En cours de production de services BP			616 779	616 779	
Produits intermédiaires et finis BR				BS	
Marchandises BT				BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV			BW		
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 013 562	2 013 562	
		Autres créances (3) BZ	149 734	149 734	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
	Disponibilités CF	860 751	860 751		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	12 415	12 415		
	TOTAL (III) CJ	3 709 699	3 709 699		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	4 382 436	305 547	4 076 889		

"Certificat" conforme à l'original"

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise 2 IVAL

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30 000.....)	DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	943 177
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	356 298
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (II)	DL	1 332 475	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	929 142
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	150 054
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	652 047
	Dettes fiscales et sociales	DY	853 140
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	18 073
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	141 958
TOTAL (IV)	EC	2 744 414	
Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 076 889	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 162 008	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	991	

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue } biens *	FD	FE	FF	
		FG	4 773 957	3 228 626	8 002 583
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 773 957	3 228 626	8 002 583
	Production stockée *			FM (427 553)	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO 8 890	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 36 443	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 7 620 363
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS 4 670	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 559 086	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV 8 227	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 4 368 692	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 44 992	
	Salaires et traitements *			FY 1 450 597	
	Charges sociales (10)			FZ 634 395	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS) - dotations aux provisions			GA 74 750
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE 58	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 7 145 467	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 474 895	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 31 656	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU 31 656	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (31 656)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 443 239	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	35 182	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	41 682	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8 999	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 999	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	32 683	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	119 624	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 662 045	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	7 305 746	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	356 298	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	34 023
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	36 443
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Sortie immobilisations			8 999	6 500	
	regul cpt de tiers				35 182	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise 2 IVAL Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Frais d'établissement et de développement												
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	34 020	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	165 608		KT		KU	46 633	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	62 067		KW		KX	126 957	
		Matériel de transport *				KY	73 292		KZ		LA	10 574	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	69 330		LC		LD	16 561	
	Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	33 160		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL		LM			
	TOTAL III				LN	403 456		LO		LP	200 725		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
Autres participations				8U			8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	61 700		1U		1V	16 000			
TOTAL IV				LQ	61 700		LR		LS	16 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	499 176		OH		OJ	216 725			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.		IN				CO		DO		D7			
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I											
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV	34 020	IX	34 020		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	9 004	MK	203 237	ML	203 237	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	189 024	MO	189 024
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	83 866	MR	83 866
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	85 891	MU	85 891
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	33 160	NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	42 163	NH	562 017	NI	562 017		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IØ		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 000	2F	76 700	2G	76 700	
	TOTAL IV				I3		NJ	1 000	NK	76 700	2H	76 700	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	43 163	OL	672 737	OM	672 737		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 2IVAL Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	30 305	PF	1 868	PG		PH	32 172	
TOTAL I	RK	30 305	RM	1 868	RN		RO	32 172	
Terrains	PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	80 268	QA	31 777	QB	5	QC	112 040	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	25 035	QE	15 933	QF		QG	40 968
	Matériel de transport	QH	50 248	QI	10 887	QJ		QK	61 136
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 946	QM	14 285	QN		QO	59 231
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	200 498	QV	72 882	QW	5	QX	273 375	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	230 802	ØP	74 750	ØQ	5	ØR	305 547	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO		
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2032

Désignation de l'entreprise		2 IVAL				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : 2IVAL Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP	21 500	UR		US	21 500	
	Autres immobilisations financières		UT	55 200	UV		UW	55 200	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	2 013 562		2 013 562			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 675		1 675			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 340		6 340			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	43 412		43 412		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	74 154		74 154		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	24 153		24 153			
	Charges constatées d'avance		VS	12 415		12 415			
	TOTAUX			VT	2 252 411	VU	2 175 711	VV	76 700
RENOVOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	1 000				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	991		991					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	928 150		345 745		582 406			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	652 047		652 047						
Personnel et comptes rattachés		8C	308 225		308 225						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	292 393		292 393						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	244 619		244 619					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 904		7 904					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	150 054		150 054						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 073		18 073						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	141 958		141 958						
TOTAUX			VY	2 744 414	VZ	2 162 008		582 406			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	362 642	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise <u>2</u> IVAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3 1				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	356 298
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	21 854	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 732	XE	26 586	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	119 624
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	5 010	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	WR	507 518
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)		XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 octies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
			Zone franche urbaine-IE (art. 44 octies 4)	OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 tentatives)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créances dérogées par la report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		507 518	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		507 518		

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2 IVAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	142 966
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>2IVAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	180 067					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	480 067		Dividendes		ZE	300 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	480 067		Report à nouveau		ZG						
										TOTAL II		ZH	480 067
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	2 095 277		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ	453 062		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	842 158		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	59 946		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	918 249		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	4 368 692		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	12 746	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	32 246			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	44 992			
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	946 591		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	785 832		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									ØB	1 536 491		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro de centre agréé * XP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA									Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL		
										Plus-values à 19 % JM	Imputations JC		
	Groupe: résultat d'ensemble JD									Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO		
										Plus-values à 19 % JP	Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH									N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 2IVAL

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Materiel industri	9 004	5		8 999
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1	6 500	(2 499)				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑥
		À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2IVAL							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: 2IVAL		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012023 et clos le: 31122023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	28,00
Dont apprentis		YF	1,00
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	8 002 583
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	8 002 583
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	8 890
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	8 890
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	668 172
Variation négative des stocks		OQ	435 780
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	3 796 265
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	58
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	2 499
TOTAL 3		OJ	4 902 774
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 3 108 699
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	3 108 699

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

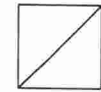
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		<input checked="" type="checkbox"/> EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence		GY	GZ
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 80325027300049

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 9 rue George Stephenson Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant



AUDIT & GESTION

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

**SAS 2IVAL
9, Rue George Stephenson
Zone Technopole Transalley
59300 FAMARS**

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2023

15-17 Avenue d'Amsterdam
59300 VALENCIENNES
Tél : 03.27.28.12.68

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 076 888,61 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 356 298,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

- Entrée de deux nouveaux associés :
- associé personne physique Mr RYCKEBOER Mickael
- associé personne morale HORIZON CR

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 672 737

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 020			34 020
Immobilisations corporelles	403 456	200 725	42 163	562 017
Immobilisations financières	61 700	16 000	1 000	76 700
TOTAL	499 176	216 725	43 163	672 737

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 305 547

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 305	1 868		32 172
Immobilisations corporelles	200 498	72 882	5	273 375
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	230 802	74 750	5	305 547

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	34 020	32 172	1 848	de 1 à 5 ans
Materiel industriel	203 237	112 040	91 197	de 4 à 5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	189 024	40 968	148 055	10 ans
Materiel de transport	83 866	61 136	22 730	de 3 à 5 ans
Materiel de bureau et informatiqu	66 494	47 705	18 789	de 3 à 5 ans
Mobilier	19 397	11 526	7 871	5 ans
TOTAL	596 037	305 547	290 490	

3.2 - Etat des créances = 2 252 411

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	76 700		76 700
Actif circulant & charges d'avance	2 175 711	2 175 711	
TOTAL	2 252 411	2 175 711	76 700

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 17 790**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 450
Autres créances	6 340
Disponibilités	
TOTAL	17 790

3.4 - Charges constatées d'avance = 12 415

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 14/05/2024

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 2 744 414

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	929 142	346 736	582 406	
Dettes financières diverses	150 054	150 054		
Fournisseurs	652 047	652 047		
Dettes fiscales & sociales	853 140	853 140		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	18 073	18 073		
Produits constatés d'avance	141 958	141 958		
TOTAL	2 744 414	2 162 008	582 406	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 582 801

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 445
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	142 031
Dettes fiscales & sociales	433 057
Autres dettes	6 268
TOTAL	582 801

4.4 - Produits constatés d'avance = 141 958

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 8 002 583

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	7 987 927	99,82 %
Rabais, remises & ristournes accord.	14 656	0,18 %
TOTAL	8 002 583	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 119 624

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	474 895		474 895
Résultat financier	-31 656		-31 656
Résultat exceptionnel	32 683		32 683
Participation des salariés			
TOTAL	475 922	119 624	356 298

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 17 790

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	11 450
Clients factures a etablr(4181000000)	11 450
Autres créances :	6 340
Produits a recevoir(4387000000)	6 340
TOTAL	17 790

8.2 - Charges constatées d'avance = 12 415

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constataees d'avance(4860000000)	12 415
TOTAL	12 415

8.3 - Charges à payer = 582 801

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	1 445
Sur emprunts aupres etabli. credit(1688400000)	454
Intérêts courus(5186000000)	991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	142 031
Fournisseurs(4081000000)	142 031
Dettes fiscales et sociales :	433 057
Dettes provisio. pour congés payes(4282000000)	99 854
Autres charges a payer(4286000000)	118 516
Org. soc. charg. a pay. & prod.(4380000000)	1 377
Charges sociales sur congés payes(4382000000)	43 112
Autres charges a payer(4386000000)	56 900
Charges à payer urssaf(4386100000)	111 194
Autres charges a payer(4486000000)	2 104
Autres dettes :	6 268
Rabais remises rist. a accorder(4198000000)	6 268
TOTAL	582 801

8.4 - Produits constatés d'avance = 141 958

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(4870000000)	141 958
TOTAL	141 958

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	8 002 583	6 479 298	4 637 448	5 066 709	5 447 310
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	550 672	694 115	224 276	579 609	651 875
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	119 624	157 035	54 500	150 974	164 182
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	431 048	537 080	169 776	428 635	487 693
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	356 298	480 067	148 946	393 523	419 464
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	144	179	57	143	163
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	119	160	50	131	140
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	1 450 597	1 295 258	1 137 008	1 101 479	1 148 459
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	634 395	541 182	447 833	546 006	445 847

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<p>A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.</p> <p>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</p> <p>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</p> <p>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.</p> <p>- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p> <p>- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p>										

Observations complémentaires

2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €uros

Siège social : 9, Rue George Stephenson
ZA Technopole Transalley
59300 – FAMARS

RCS VALENCIENNES : 803 250 273



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin.

Les actionnaires de la SAS 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes, société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €uros, divisé en 3 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège Social, 9, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300), sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe SPLINGART propriétaire d'une action	1
- Monsieur Maxence DELBECQ propriétaire d'une action	1
- Monsieur Mickaël RYCKEBOER propriétaire d'une action	1
- SASU HORIZON CR Représentée par son président M. Mickaël RYCKEBOER propriétaire de quatre cent quarante-neuf actions	449
- SC CISIUM Représentée par son gérant M. Philippe SPLINGART propriétaire de deux mille cinq cent quarante-huit actions	2 548
	<hr/>
	3 000

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

SP

RM
RN

27

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SPLINGART, président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, établis par la Présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

SP R1
R1
27

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 356 298 € de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - à la distribution de dividendes pour | 356 298 € |
| - un complément sera prélevé sur les « autres réserves » pour | 83 702 € |

Afin de procéder à une distribution totale de dividendes de 440 000 €.

Le dividende revenant à chaque part est ainsi de 146,67 €. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la Loi de finances pour 2018, les dividendes seront soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% (12,8% d'impôts et 17,2% de prélèvements sociaux) sans abattement.

Toutefois, l'article L131-6 du code de la Sécurité Sociale étendant à l'ensemble des assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants et exerçant leur activité dans le cadre d'une société soumise à l'IS, l'assiette des cotisations et contributions sociales la fraction du dividende distribué supérieur à 10% du montant du capital social, primes d'émission et sommes versées en comptes courant et revenant au TNS ne donnera pas lieu à prélèvement à la source.

Les contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront cependant choisir l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu selon leur tranche marginal d'imposition. Ils bénéficieront dans ce cas de la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les prélèvements sociaux sur les dividendes éligibles à l'abattement de 40% seront perçus à la source au taux de 17,2% sous les mêmes réserves pour les assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants.

Par ailleurs, un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 %, sera perçu à la source sauf demande de dispense pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € ou 75 000 € (selon le foyer fiscal).

Dans ces conditions la société acquittera, à la date de mise en paiement du dividende :

- pour les associés assujettis au prélèvement fiscal, la part nette qui leur revient, soit la somme de 102,67 € par part sociale.

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 300 000 €, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 150 000 €, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 300 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SP RM
RM

007

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

M. Philippe SPLINGART



M. Maxence DELBECQ



M. Mickaël RYCKEBOER



La SC CISIUM
Représentée par son gérant
M Philippe SPLINGART



la SASU HORIZON CR
Représentée par son président
M. Mickaël RYCKEBOER

